



En tant qu'autorité organisatrice des mobilités (AOM), Saint-Étienne Métropole pilote l'élaboration du Plan de Mobilité (PDM). Après une phase de diagnostic, celui-ci entre en concertation, du vendredi 12 avril au vendredi 12 juillet. Cette lettre vous donne les informations principales sur les objectifs et le déroulé de cette démarche.

Un plan de mobilité, pourquoi ?

Le PDM déterminera, à horizon 2035, les grands principes d'organisation des mobilités sur notre territoire et le plan d'actions à mettre en œuvre.

Il s'agit de proposer une vision globale des mobilités et de définir les orientations stratégiques à suivre en termes de développement des réseaux et de services de mobilité pour répondre aux besoins en matière de déplacements et aux enjeux environnementaux et sociaux liés aux mobilités. Le PDM contribuera également :

- Au développement économique de la Métropole et de ses 53 communes ;
- À un aménagement harmonieux du territoire métropolitain pour limiter l'étalement urbain ;
- À la cohésion sociale et territoriale en favorisant l'accès, de tous, à la mobilité ;
- À l'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants.

Un plan d'action pour relever 5 défis

Sur la base du diagnostic du territoire et des usages et besoins en termes de mobilité, le PDM devra répondre à 5 défis identifiés par Saint-Étienne Métropole.

DÉFI 1

Favoriser des déplacements courts, moins consommateurs d'énergie et d'espace

DÉFI 4

Aménager, qualifier et partager l'espace public pour toutes les mobilités et au profit de la qualité de vie métropolitaine

DÉFI 2

Proposer des services de mobilité alternatifs à l'autosolisme pour les déplacements entre cœur métropolitain et vallées urbaines

DÉFI 5

Améliorer la logistique urbaine et garantir l'accessibilité économique du territoire

DÉFI 3

Garantir la mobilité pour tous

Le cadre réglementaire

L'élaboration d'un PDM est obligatoire dans les intercommunalités de plus de 100 000 habitants. Le PDM doit être élaboré par l'autorité organisatrice des mobilités, en tenant compte de la diversité des composantes du territoire et des besoins de la population. Il doit être conçu en lien avec les collectivités territoriales limitrophes. Selon le Code des transports et le Code de l'environnement, le PDM est soumis à concertation préalable.





Les modalités de la concertation

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour permettre au public de formuler des avis et contributions sur l'élaboration du PDM. Des outils papier et numériques seront proposés et des temps d'échanges au plus près des habitants seront organisés.

5 LIEUX POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET ET DONNER SON AVIS

Un dossier de concertation et un registre papier sont disponibles aux horaires habituels d'ouverture au public:

- **Au siège de Saint-Étienne Métropole**
2 avenue Grüner - CS 80 257,
42006 Saint-Étienne CEDEX
- **Mairie de Saint-Chamond**
Hôtel-de-Ville, avenue Antoine Pinay,
42400 Saint-Chamond
- **Mairie de Rive-de-Gier**
Hôtel-de-Ville, 48 rue du Canal,
42800 Rive-de-Gier
- **Mairie de Firminy**
Hôtel-de-Ville, 2 place du Breuil,
42700 Firminy
- **Mairie d'Andrézieux-Bouthéon**
Hôtel-de-Ville, avenue du Parc,
42 160 Andrézieux-Bouthéon



Un questionnaire numérique est disponible sur le site de Saint-Étienne Métropole.

www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques

DES TEMPS D'ÉCHANGE

• 1 réunion publique de lancement

Vendredi 12 avril de 18h à 20h
Cité du Design,
3 rue Javelin Pagnon,
42000 Saint-Étienne

• 6 stands dans l'espace public, en journée :

- **Maison Pour Tous du Grand-Pont**
Bd des Provinces
Rive-de-Gier
Mardi 23 avril
- **Centre d'animation de Firminy-Vert**
3 rue de l'École - Firminy
date à confirmer
- **Université Jean Monnet**
2 rue Tréfilerie
Mercredi 29 mai
11h à 13h30
- **Centre commercial Steel**
2 rue Ferrer, Saint-Étienne
Mercredi 29 mai - 16h 30 à 19h 30
- **Marché de Saint-Chamond**
Place de la Liberté
Jeudi 30 mai - 9h 30 à 12h
- **Marché d'Andrézieux-Bouthéon**
marché « La Chapelle »
Jeudi 30 mai - 14h à 17h

• Temps d'échange avec les acteurs du territoire

Atelier de travail avec les acteurs économiques

Chambre de Commerce et d'Industrie
57 cours Fauriel - Saint-Étienne - jeudi 20 juin - 9h à 11h

Temps d'échange avec les associations

Saint-Étienne Métropole - 2 avenue Grüner - Saint-Étienne
Grande salle - Mardi 28 mai - 18h à 20h

Concertation préalable
du 12/04/2024
au 12/07/2024

ET ENSUITE ?

• Premières études et groupes de travail sur le projet de PDM (diagnostic partagé et orientations stratégiques).
• Réunion publique d'information en amont de la concertation préalable.

1^{er} SEMESTRE

- Arrêt du projet de PDM en Conseil métropolitain
- Avis de l'autorité environnementale sur le projet
- Avis des conseils municipaux, départemental et régional, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'État
- Présentation en comité des partenaires



Une réunion publique de restitution sera programmée en septembre 2024.

Un bilan synthétique de la concertation préalable intégrant l'ensemble des contributions sera publié avant le 12 octobre 2024. Il sera ensuite joint au projet de PDM, arrêté en Conseil métropolitain, au premier semestre 2025.

Le PDM sera alors soumis à avis de l'autorité environnementale, à la consultation des personnes publiques associées via la enquête publique, avant d'être définitivement approuvé en Conseil métropolitain à l'horizon fin 2025.